

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

**

RÉGION DE KAOLACK

COMMUNE DE KAOLACK



Kaolack, le	2025-09-01
Thomas, ie	
N°	C.KL/SG/DDPF 2024

PERMIS D'OCCUPER

Prénom : AL
Nom: KHOUMA
Pate et lieu de Naissance : 22/08/1990 À DAKAR
Numéro Carte Nationale D'identité : 1223457689430
? Délivrée à Dakar, le 02/09/2025
? Est autorisé à occuper la parcelle lot N° N°2323
Pu plan de lotissement de DAKAR 1 sur le
?

T.F...912... (propriété de la Commune de Kaolack), aux conditions suivantes :

- 1. L'autorisation est personnelle
- 2. Aucune construction ne peut être entreprise sans autorisation de construction délivrée par les autorités compétentes.
- 3. La Commune de Kaolack se réserve le droit d'une reprise de la parcelle pour des raisons d'intérêt public
- 4. L'attributaire doit effectivement occuper et procéder à la suite, à la mise en valeur de la parcelle dans un délai de deux (02) ans à compter de la date de signature du présent permis d'occuper.
- 5. L'inobservation d'une des conditions sera sanctionnée par le retrait de la parcelle.

Ampliations:

S.G

DDPF

Intéressé

Archives

Cadastre

Domaine

Fait à Kaolack, le 2025-09-01

Le Maire